
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03/2018

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION DU PROJET

L'an deux mil dix-huit, le 07 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2018

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, ASTIER Fabrice, BARRE Sylvie, BRECHBÜHL Franck, CASO Myriam, DESSITE Alain, GIOVANE Caroline, GRANGER Véronique, MICHELAS Sébastien, RABEYRIN Robert, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, TROUILLET Vanessa, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : ACHARD Arnaud pouvoir à DESSITE Alain, BETTON Daniel pouvoir à BRECHBÜHL Franck, DUMAS Olivier pouvoir à THEOLAIRE Joël, PONTON Agnès pouvoir à MICHELAS Sébastien, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, DEBEAUX Laetitia.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 29/02/2016 prescrivant l'élaboration du P.L.U. et définissant les modalités de concertation en application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme en vigueur à cette date,

Vu le débat sur les orientations générales du P.A.D.D. au sein du Conseil municipal en date du 20/06/2016,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13/03/2017 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu les remarques émises par les personnes publiques et la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF), consultées sur le projet de PLU arrêté,

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire-enquêteur, qui émet un avis favorable au projet de PLU avec des réserves,

Considérant la réunion de la commission PLU en date du 10 novembre 2017, qui a analysé les différents avis et remarques et proposé des adaptations au projet de PLU,

Considérant que le projet de PLU justifie des adaptations pour tenir compte des observations formulées par les personnes publiques consultées ou de remarques émises lors de l'enquête publique et pour lever les réserves du commissaire -enquêteur,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07/02/2018 modifiant le projet de PLU après enquête publique et permettant de lever les réserves,

Considérant que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément au Code de l'Urbanisme.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, avec 26 voix pour et 1 contre :

- **Décide** d'approuver le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente.

- **Indique** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et le dossier tenu à la disposition du public.
Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le Département.
- **Indique** que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-200056547-20180207-DE_2018_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2018

Affichage : 09/02/2018

